

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 10 avril 2021



Convocation du **MARDI 6 AVRIL 2021**

Le Conseil municipal de la commune de MUESPACH est convoqué pour **SAMEDI 10 AVRIL 2021** à **9 HEURES** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la première séance du deuxième trimestre de l'année 2021. Les convocations ont été adressées individuellement au domicile de chaque conseiller le **MARDI 6 AVRIL 2021**.

Ordre du jour :

01. Procès-verbaux – Approbation de celui de la séance du mercredi 31 mars 2021
02. Budgets et finances – Taux des impositions locales pour l'année 2021 – Vote des taux
03. Budgets et finances – Approbation du budget primitif de l'année 2021
04. Administration générale – Organisation du temps scolaire
05. Voirie – Cession de deux parcelles – Rue de Steinsoultz.
06. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales – Questions des conseillers.

Réunion du **SAMEDI 10 AVRIL 2021**

Le Conseil municipal de la commune de MUESPACH s'est réuni **SAMEDI 10 AVRIL 2021** à **9 HEURES** en la mairie de MUESPACH pour la tenue de la première séance du deuxième trimestre de l'année 2021.

Etaient présents à l'ouverture de la séance les **11** membres suivants, à savoir :

MME REGINE RENTZ, MME ANNICK FESSLER, M. REMI HATSTATT, M. LOUIS GREtter, MME CAROLINE GUTZWILLER, MME PEGGY SCHWECHLER, MME CHRISTINE MURA, MME REGINE ROST, MME SOPHIE LESUEUR, MME MARIE KOENIG, M. VINCENT HEINIS.

Etaient absents à l'ouverture de la séance : **MME SEVERINE HEMMERLIN (excusée) et M. PHILIPPE SEGINGER (excusé).**

Ont donné procuration les membres suivants, à savoir : **MME SEVERINE HEMMERLIN à MME CAROLINE GUTZWILLER, et M. PHILIPPE SEGINGER à M. LOUIS GREtter.**

Aucun auditeur extérieur n'assistait à la séance.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 10 avril 2021

MME AFONSO DA SILVA EVA, secrétaire de mairie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

Forêt communale – Crise COVID – Relance de l'Etat – Renouveau forestier – Demande d'aide – Délégation

DELIBERATION N° 2021/026 – PROCES VERBAUX – APPROBATION DE CELUI DE LA SEANCE
DU MERCREDI 31 MARS 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que le procès-verbal de la réunion du Mercredi 31 mars 2021 a été adressé à chaque conseiller par voie électronique le mardi 6 avril 2021. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de la séance du Mardi 31 mars 2021 à l'exception de MME CHRISTINE MURA (excusée, procuration donnée à MME REGINE ROST), MME SEVERINE HEMMERLIN (excusée, procuration donnée à MME CAROLINE GUTZWILLER) et MME PEGGY SCHWECHLER (excusée, procuration donnée à MME REGINE RENTZ). Elle invite le conseil municipal à délibérer.

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE d'approuver le procès-verbal concerné sans observation,

DECIDE de le signer dans le registre des délibérations présenté à cet effet.

DELIBERATION N° 2021/027 – FORET COMMUNALE – CRISE COVID – RELANCE DE L'ETAT –
RENOUVELLEMENT FORESTIER – DEMANDE D'AIDE – DELEGATION

Mme le Maire expose les faits suivants :

Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. Le volet renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

Les aides de l'Etat sont destinées :

- aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques : taux d'aide 80%
- aux peuplements vulnérables aux effets du changement climatique : taux d'aide 60%
- aux peuplements pauvres : taux d'aide 60%

Dans ce cadre, une commune propriétaire de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable, peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur dont le projet global a été retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers :

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 10 avril 2021

- soit par plantations en plein pour lesquels sera appliqué le barème national arrêté par le MAA le 29 septembre 2021,
- soit par plantations par placeau et enrichissement par placeau qui se feront sur présentation de devis et production de factures
- soit par travaux en faveur des mélanges (nettoisement-dépressage et/ou détournage par éclaircie à bois perdu) qui se feront sur présentation de devis et production de factures.

L'aide de l'Etat bénéficie aux propriétaires forestiers publics ou à leurs groupements dans la limite du plafond de minimis entreprises, fixé à 200 000 € au cours des trois derniers exercices fiscaux.

Ce plafond pourra être supprimé au cours de l'opération, sous réserve des suites données par les services de la Commission européenne sur les régimes d'aide notifiés transmis par la DGPE.

Après avoir pris connaissance du projet par l'ONF, lorsqu'une commune candidate à l'AMI Plan de Relance, dans le cadre du projet global déposé par l'ONF et retenu par l'Etat pour reconstituer un peuplement forestier, elle confie les prestations suivantes à l'ONF:

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

VU le bénéfice d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance,
APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE de donner délégation à Mme le Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ;

DESIGNE l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus ;

APPROUVE le montant des travaux et le plan de financement ;

SOLLICITE une subvention de l'Etat autorise le Maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement.

AUTORISE Mme le maire à signer une convention d'adhésion aux groupements d'achats

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

DELIBERATION N° 2021/028 – BUDGETS ET FINANCES – TAUX DES IMPOSITIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2021 – VOTE DES TAUX
--

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les divers éléments nécessaires pour la décision à prendre ont été réceptionnés le 26 mars 2021. Elle présente l'état n° 1259-COM portant notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021. Elle invite le Conseil municipal à délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi de finances pour l'année 2021,

VU le Code général des impôts,

VU l'état n° 1259-COM portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2021,

**Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 10 avril 2021**

ENTENDU les explications de Madame le Maire, concernant les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment les limites de chacun d'eux d'après les textes législatifs et réglementaires, les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

-en prévoyant une augmentation des taux de l'année 2021 soit :

Nature de la taxe	Taux de référence année 2020	Taux de référence année 2021	Bases prévisionnelles	Produit attendu de l'année 2021
Foncier bâti	24.25 %	24.98 %	815.700 €	203.762 €
Foncier non bâti	87,99 %	90.63 %	55.203 €	50.028 €
			870.903 €	253.790 €

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

DELIBERATION N° 2021/029 – BUDGETS ET FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2021

Madame le Maire et Madame ANNICK FESSLER, 1ère adjointe, chargée des finances, présentent les propositions inscrites dans le cadre du budget primitif de l'année 2021, service « Commune ». Ils invitent le conseil municipal à délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, et L.2311-1 à L.2343-2,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

VU les dispositions de la nomenclature comptable M14,

CONSIDERANT le délai offert aux communes pour l'année 2021 pour voter le budget primitif soit le 15 avril 2021,

VU l'avis de la commission « Finances-Budget »,

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

ADOPTE le budget primitif de l'année 2021, service « Commune » arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1.055.285,23 €	1.055.285,23 €
-report du résultat 2020	0.00 €	247.034,23 €
-nouveaux crédits 2021	1.055.285,23 €	808.251,00 €
Investissement	291.768,83 €	291.768,83 €
-report du résultat 2020	0.00 €	2.278,60 €
-nouveaux crédits 2021	291.768,83 €	289.490,23 €
TOTAUX	1.347.054,06 €	1.347.054,06 €

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 10 avril 2021

PRECISE que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et a été voté à l'intérieur de chaque section par chapitre,

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

-DELIBERATION N° 2021/030 – ADMINISTRATION GENERALE – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Par délibération 2017/040 du 26 juin 2017, le conseil municipal en accord avec les corps enseignants avait opté pour la semaine scolaire de quatre jours. Ce choix doit à présent être confirmé pour la rentrée 2021. Mme le Maire rappelle les horaires actuels :

Horaires Ecole Maternelle

08h15 – 11h45 (accueil dès 08h05) 13h35 – 16h05 (accueil dès 13h25)

Horaires Ecole Élémentaire

08h10 – 11h40 (accueil dès 08h00) 13h30 – 16h00 (accueil dès 13h20)

VU que le conseil d'école du 16 février 2021 de l'école élémentaire a statué sur le maintien de l'organisation du temps scolaire tel que présenté ci-dessus,

VU que le conseil d'école du 30 mars 2021 de l'école maternelle a statué sur le maintien de l'organisation du temps scolaire tel que présenté ci-dessus,

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de modifier les horaires votés par les deux écoles de Muespach

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de maintenir l'organisation du temps scolaire telle que présentée

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision.

-DELIBERATION N° 2021/031 – VOIRIE – CESSION DE DEUX PARCELLES – RUE DE STEINSOULTZ

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil, la délibération 2021/023 du 31 mars 2021 autorisant le déclassement et la création de deux parcelles rue de Steinsoultz suivant le projet de PV d'arpentage présenté par le CABINET ERIC HERNANDEZ, géomètre-expert à MULHOUSE.

Elle présente les parcelles ainsi créées, faisant partie du Patrimoine Privé de la Commune et figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
6	185	Rue de Steinsoultz	00ha 01a 30ca	sol

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 10 avril 2021

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
6	186	Rue de Steinsoultz	00ha 00a 62ca	sol

Madame le Maire propose au conseil municipal la cession desdites parcelles avec l'inscription d'une servitude de passage sur l'acte de vente moyennant le prix total de QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE-SIX EUROS (4 656,00 EUR) s'appliquant à hauteur de :

- TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (3 183,00 EUR) à la parcelle cadastrée section 6 numéro 185 vendue à Monsieur RISS Alain demeurant à MUESPACH (68640) 27C Rue de Steinsoultz,
- MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (1 473,00 EUR) à la parcelle cadastrée section 6 numéro 186 vendue à Monsieur RUETSCH et Madame GRUNENWALD demeurant à MUESPACH (68640) 27A Rue de Steinsoultz.

Elle invite le Conseil municipal à délibérer

ENTENDU les explications de Madame le Maire,

VU le Code de l'urbanisme,

VU que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

SUR proposition de Madame le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de vendre, au prix total de QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE-SIX EUROS (4 656,00 EUR), les parcelles cadastrées sus-désignées s'appliquant à hauteur de :

1/ TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (3 183,00 EUR) à la parcelle cadastrée section 6 numéro 185 vendue par Monsieur RISS Alain demeurant à MUESPACH (68640) 27C Rue de Steinsoultz,

2/ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (1 473,00 EUR) à la parcelle cadastrée section 6 numéro 186 vendue par Monsieur RUETSCH et Madame GRUNENWALD demeurant à MUESPACH (68640) 27A Rue de Steinsoultz.

AUTORISE Madame le Maire à l'effet de représenter la commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à la présente décision, et notamment pour signer l'acte authentique de vente avec inscription d'une servitude de passage à intervenir chez Maître Mary STUDER Notaire à HIRSINGUE (68560) 15 Rue du Général de Gaulle.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget primitif 2021,

DELIBERATION N° 2021/032 – COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE – QUESTIONS DES CONSEILLERS
--

A/ Madame le Maire communique les informations diverses suivantes :

Lotissement Rue du Gersbach :

La SCI BIS IMMO de Waldighoffen a demandé à la commune d'intégrer la rue des Frênes dans le domaine communal. La municipalité lui a fait part des désordres et malfaçons de voiries constatés et lui a demandé de procéder à la mise en état.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH Séance du Samedi 10 avril 2021

La SCI BIS IMMO estime que les travaux de voiries sont conformes et ont été acceptés et validés par l'ancien Maire.

La commune refuse de reprendre en charge ces frais de remises en état. Il y a donc un blocage et un vide juridique. La municipalité a donc fait appel à sa protection juridique.

L'expertise a eu lieu le 10 mars dernier et le rapport a été reçu. La protection juridique de la commune propose alors à la municipalité de prendre contact avec un avocat pour une analyse du dossier.

B/ Rapport des commissions communales instituées par la délibération n° 2020/030 prise dans la séance du 09 juin 2020 :

-Commission chargée des affaires financières et budgétaires (rapporteur : **Mme ANNICK FESSLER**) :

Néant

-Commission chargée des affaires d'urbanisme (rapporteur : **M. REMI HATSTATT**) :

Néant

-Commission chargée de voirie (rapporteur : **M. REMI HATSTATT**) :

M. HATSTATT Rémi présente des photos de l'aménagement du chemin d'accès et de la plateforme qui vient d'être effectué au dépôt des déchets verts sur le site du Langholz.

Il évoque également la mauvaise qualité du travail effectué dans la rue des Fleurs sous la responsabilité de la société Rosace qui avait sous-traité avec différentes entreprises. Il avait déjà adressé un courrier au maire en 2018 pour dénoncer ces malfaçons. A présent, en sa qualité d'adjoint en charge de la voirie, il leur a demandé de rouvrir les tranchées aux endroits les plus critiques et de combler les ornières créées sur le chemin. Ce travail n'a été effectué que partiellement pour l'instant.

-Commission chargée des affaires sociales (rapporteur : **MME CAROLINE GUTZWILLER**) :

Néant

-Commission chargée des affaires de la jeunesse (rapporteur : **MME CHRISTINE MURA**) :

Néant

-Commission chargée des affaires du cadre de vie (rapporteur : **MME CAROLINE GUTZWILLER**) :

En raison des incertitudes sanitaires la date de la journée citoyenne sera repoussée au 12 juin prochain.

-Commission chargée des affaires des bâtiments communaux (rapporteur : **M. LOUIS GRETTTER**) :

M. GRETTTER Louis informe que la pose de la clôture sur le mur d'enceinte de l'école maternelle commencera les 21 et 22 avril. Mme le Maire charge M. GRETTTER Louis d'en informer le Maire de Knoeringue et Muespach le Haut pour les informer et solliciter l'aide de leur agent communal.

Mme le Maire souhaite que la mise en place du jardin pédagogique dans l'angle de la cour de l'école Maternelle se fasse aussi avant la reprise des classes en synchronisation avec Muespach-le Haut et Knoeringue.

M. HATSTATT Rémi signale que des individus ont posé une bouteille d'alcool sur la cime du toit de l'atelier communal.

-Commission chargée des affaires de sécurité (rapporteur : **M. LOUIS GRETTTER**) : Néant

-Commission chargée des affaires forestières (rapporteur : **M. LOUIS GRETTTER**) :

M. GRETTTER Louis informe qu'une plantation de jeunes chênes avait été prévue à l'entrée de la forêt du Willerhof mais que l'ONF a dû changer les essences car elle est tombée sur du béton lié à la présence d'abris à munitions datant de la dernière guerre. L'ONF a donc décidé de planter en lieu et place des jeunes résineux dont les racines seront bien moins profondes.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 10 avril 2021

*-Commission chargée de la communication (rapporteur : **MME CHRISTINE MURA**) :*

Un rendez-vous en mairie aura lieu avec la Vice-Présidente de la Comcom, chargée de la Communication.

*-Commission chargée des affaires de cimetièrre (rapporteur : **M. LOUIS GRETTTER**) :*

M. GRETTTER Louis a présenté une vidéo pour démontrer l'intérêt de l'acquisition d'un pulvérisateur dorsal thermique pour mieux désherber les espaces entre les tombes.

C/ Questions diverses des conseillers : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 10 heures 40 minutes.

-----///////////////-----

Etabli à Muespach, le LUNDI 12 AVRIL 2021.

Le Maire,
Régine RENTZ.

Ordre du jour :

01. Procès-verbaux – Approbation de celui de la séance du mercredi 31 mars 2021
02. Forêt communale – Crise COVID – Relance de l'Etat – Renouvellement forestier – Demande d'aide – Délégation
03. Budgets et finances – Taux des impositions locales pour l'année 2021 – Vote des taux
04. Budgets et finances – Approbation du budget primitif de l'année 2021
05. Administration générale – Organisation du temps scolaire
06. Voirie – Cession de deux parcelles – Rue de Steinsoultz.
07. Communications et informations diverses du maire – Rapports des commissions communales – Questions des conseillers.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de MUESPACH
Séance du Samedi 10 avril 2021**

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de MUESPACH de la séance du
Samedi 10 avril 2021**

Noms/Prénoms des conseillers	Emargement	Motifs d'absence d'emargement ou autres observations
RENTZ Régine		
FESSLER Annick		
HATSTATT Rémi		
GRETTER Louis		
GUTZWILLER Caroline		
SCHWECHLER Peggy		
HEMMERLIN Séverine		Absente excusée à la réunion du 10 AVRIL 2021. Procuration donnée à Mme GUTZWILLER Caroline.
SEGINGER Philippe		Absent excusé à la réunion du 10 AVRIL 2021. Procuration donnée à M. GRETTER Louis.
MURA Christine		
ROST Régine		
LESUEUR Sophie		
KOENIG Marie		
HEINIS Vincent		